



Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 17 AVR. 2025
ID : 033-213302078-20250410-DELIB202517-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION 2025.17 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	10 AVRIL 2025
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	26	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Virginie VIDORETTA - Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				NON VOTANT
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Philippe GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Serge FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.17

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Frédéric MALVILLE, vice-président de la commission finances,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

CFU 2024	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Mandats émis	5 638 251,41 €	3 243 851,99 €
Titres émis	5 657 162,20€	2 679 087,84 €
Résultat de clôture	18 910,79 €	- 564 764,15 €
Report de l'exercice N-1	284 105,02 €	2 738 967,62 €
Résultat comptable cumulé	303 015,81 €	2 174 203,47 €
Dépenses restant à réaliser		1 386 964,41 €
Recettes restant à réaliser		274 037,57 €

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 3 avril 2025,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Frédéric Malville, Conseiller municipal et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 26 Pour, 0 contre, 0 Abstention

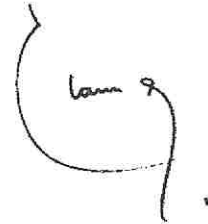
➤ **APPROUVE** le compte financier unique de l'année 2025.

Publiée le

Fait à Izon, le 10 Avril 2025

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Virginie VIDORRETA

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.